

DEC220113DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR 3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, dont la directrice est Mme Fanny FARGET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine LAURENT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 3 janvier 2022

La directrice d'unité
Fanny FARGET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

